Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [6-7]

Artikel: Société : sévices à vendre : du bon usage de la liberté

Autor: Lempers, Silvia

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276888

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sévices à vendre : du bon usage de la liberté

Sur petit écran ou sur affiche, la dégradation de la femme arrondit les chiffres d'affaires. Et les féministes qui protestent se font traiter de prudes et de bas-bleus...

En ce début d'été 1983, il faut une sacrée dose de courage à la rédactrice de service pour prendre la plume sur un sujet que d'aucuns considèrent usé jusqu'à la corde : les mesures à prendre contre l'utilisation à des fins commerciales d'images dégradantes et avilissantes de la femme.

Il est vrai que depuis quelques mois il a été beaucoup question de ce problème dans la presse suisse, à la faveur notamment de différentes interventions parlementaires (question Oester, motion Zbinden, postulat Jaggi, motion Guntern) suscitées en particulier par l'explosion du marché des films vidéo pornographiques et brutaux. A partir du mois de mars, on a également assisté à une avalanche de commentaires sur la loi antisexiste votée par le parlement français qui prévoit la répression des atteintes à la dignité d'une personne en raison de son sexe, et dont une des applications les plus voyantes semble devoir concerner le marché de la publicité.

Ce n'est pas sans intention que je viens d'utiliser par deux fois le terme de « marché ». Il faut en effet se rendre compte que nous sommes en présence de deux questions à ne pas confondre : reconnaître l'existence objective de certains fantasmes ou pulsions inavouables selon la morale courante dans le psychisme de bon nombre de personnes est une chose ; exploiter ces fantasmes et ces pulsions à des fins marchandes en est une autre.

S'il est vrai que, en ce qui concerne l'éducation morale des individus « il y a plus à espérer d'une pression psychologique émanant du corps social que de la répression étatique, comme l'affirmait Jacques-Simon Eggly dans le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne* du 14 mars dernier, il est aussi vrai que la « pression psychologique » ne sert généralement pas à grandchose lorsqu'il s'agit de renoncer volontairement à de juteux profits. De plus, il faut le reconnaître, le laisser-faire en cette ma-

tière contribue à réduire à néant les efforts éducatifs les plus acharnés.

Le principe d'une modification du Code Pénal dans un sens répressif, tel qu'il est avancé dans la motion Zbinden sur les films vidéo brutaux, ou d'une interprétation de la loi existante permettant de qualifier de tels films de « provocations à la violence », tel qu'il est avancé dans le postulat Jaggi, semble avoir recueilli l'adhésion du Conseil Fédéral, et le Département de Justice et Police est en train d'élaborer un message allant dans ce sens. Il a par contre rencontré une certaine méfiance dans l'opinion publique.

Puritanisme

D'un bout à l'autre de l'éventail politique, la crainte d'une restriction des libertés individuelles a été évoquée. Certains se sont préoccupés des tracasseries administratives qu'entraînerait un contrôle rigoureux de l'importation, la fabrication, le commerce et la diffusion des vidéo-cassettes. D'autres se sont insurgés contre l'imposition d'une morale codifiée, inspirée de critères puritains qui ne tiendraient pas compte des pulsions psychiques profondes et de la diversité des individus.

Face à ces arguments, on en vient à se demander si les féministes qui réclament l'interdiction de certains produits jugés offensants pour les femmes ne sont pas en train de s'allier avec ceux-là mêmes contre lesquels elles déclarent se battre : les négateurs du droit à la différence et les défenseurs d'un ordre moral répressif. Sur ce dernier point, les réactions de la presse à l'adoption de la loi antisexiste en France sont éclairantes.

Gérard Dupuy, dans Libération du 10 mars : « Le puritanisme de « laissez-les vivre » (mouvement contre le droit à l'avortement) s'accorde en profondeur avec celui de la loi Roudy ».

Cédric Dietschy, dans la *Tribune-le-Matin* du 20 mars : « Le projet de loi puritain de Mme Roudy... est le reflet d'une mentalité rétrograde et décadente ».

Carole Sandrel, dans 24 Heures du 14 avril : « Les mouvements féministes... pour survivre... (doivent) trouver de nouvelles idées. L'ordre moral en est une. Mais il va avec le chador et la censure ».

Et on pourrait continuer l'inventaire...

En ce qui concerne la publicité, il semble que ces critiques se fondent en partie sur un malentendu. Si la loi Roudy vise à traîner au tribunal le publicitaire qui aurait simplement montré de jolies fesses pour vendre un slip, ou de jolis seins pour vendre un soutien-gorge, il y a effectivement de quoi se poser des questions. Cependant, il y a tout lieu de croire que ces publicités ne sont pas les premières concernées, mais bien plutôt celles qui utilisent les fesses et les seins des femmes pour vendre une voiture, une photocopieuse ou une tondeuse à gazon. La nuance est de taille!

Certes, les publicitaires auront de la peine à savoir exactement quelle représentation est sexiste et laquelle ne l'est pas (d'ailleurs, la plupart des publicités sexistes ne tombent pas sous le coup de la loi, par exemple toutes celles qui alimentent le stéréotype de la femme-bonniche!). Mais on obtiendra en tout cas la disparition des manifestations de sexisme les plus outrageuses, qui ne sont guère difficiles à repérer.

En ce qui concerne la pornographie, il y a belle lurette que les féministes se sont acharnées à expliquer qu'il fallait beaucoup de mauvaise foi pour l'assimiler à la libération sexuelle des femmes. Il faut donc inviter tous ceux qui, à juste titre, se préoccupent de la défense des libertés fondamentales à réfléchir sur la signification profonde de la représentation de sévices sexuels inspirés d'un sadisme effréné, telle qu'on la trouve dans les films en question.







Même si les victimes de ces sévices sont présentées comme consentantes, comment ne pas voir que leur réduction à un objet de plaisir, jouet passif des traitements les plus avilissants, équivaut à une dépersonnalisation absolue, soit à la négation du principe même de la liberté individuelle? Quant aux héros masculins de ces films, Yvette Jaggi fait remarquer dans le texte de son postulat qu'ils sont présentés commes des « brutes ayant besoin d'assouvir des fantasmes totalement amoraux ». Peut-on parler, également dans leur cas, d'une quelconque forme de liberté?

Par ailleurs, et c'est peut-être là le point le plus important, un des principes élémentaires du droit stipule que la liberté de chacun s'arrête là où commence la liberté d'autrui. Or, ce n'est pas seulement la liberté des acteurs, mais la liberté des spectateurs qui est bafouée dans les films dont nous parlons. Plus : la liberté de toutes celles et de tous ceux qui pâtissent de l'image de la femme et de l'homme que ces films véhiculent, c'est-à-dire de l'humanité entière.

Il ne s'agit pas seulement de l'influence que la représentation de comportements sadiques et dépravés peut avoir sur les jeunes et les moins jeunes; il s'agit d'abord du droit inaliénable de tout être humain à être considéré dans sa dignité. La femme que l'on torture et que l'on viole sur l'écran, c'est vous et c'est moi. Il n'est pas question, comme on l'a dit sottement, de réprimer les fantasmes du tortionnaire et du violeur, mais bien d'empêcher que la représentation de ces fantasmes devienne acceptable pour la société. Comme le racisme, le sexisme est un cancer à combattre sans merci.

Silvia Lempen

Le plus vieux métier du monde n'est pas celui qu'on croit

Derrière les femmes qui se prostituent, il y a des hommes qui les exploitent. Dans un livre qui fera date ¹, Kathleen Barry témoigne pour un « procès de Nuremberg du sexe », dont l'instruction ne fait que commencer.

C'est Marie-Pierre de Brissac-Herzog, ancien directeur de la division des droits de l'homme de l'UNESCO et coordinateur de l'Année de la femme, qui se risque, dans son avant-propos, à cette terrible comparaison entre l'esclavage sexuel des femmes et les ravages du nazisme. Une comparaison amplement justifiée, si l'on en croit l'analyse impitoyable que fait l'auteur de l'idéologie machiste dont découlent la prostitution, la traite des blanches, le viol, l'inceste, les mutilations sexuelles et la pornographie. Ne lisez pas ce livre dans une période où vous avez besoin de vous remonter le moral; mais lisez-le, et faites-le lire autour de vous. Vous en sortirez avec la bouche amère et une furieuse envie de pleurer, ou de vous battre.

Le livre commence avec la description de ces « maisons d'abattage » du quartier nord-africain de Paris, dont les pensionnaires accueillent de 80 à 120 clients par nuit, à raison de 6 minutes par client; il continue par une enquête sur le trafic international des femmes destinées à la prostitution et sur les méthodes employées par les proxénètes pour se procurer leur « marchandise » : fausses offres de travail à l'étranger, promesses de mariage, enlèvements, tortures... Le récit des traitements subis par ces femmes réduites en esclavage et de leurs conditions de vie, bien que pure-

ment factuel et dépouillé de toute complaisance malsaine, est difficilement supportable. Quant aux pratiques barbares d'asservissement des femmes au sein même de la famille, Kathleen Barry s'attache à démontrer qu'elles ne sont pas seulement le fait de certains pays du tiers monde

Phénomène politique

La force de ce livre consiste en ce qu'il ne se limite pas à une accumulation de témoignages. Il ne veut pas susciter uniquement l'horreur, mais aussi la réflexion. L'esclavage sexuel des femmes est un phénomène politique, dont le paradigme est le viol. Quand une femme se fait violer, c'est toujours chez elle, et jamais chez l'agresseur qu'on en cherche les causes. Le même raisonnement est appliqué dans toutes les autres situations d'esclavage sexuel. Or, si un tel esclavage existe et se perpétue, c'est bien au contraire parce qu'il existe des proxénètes et des clients qui en profitent, et qui sont implicitement ou explicitement autorisés à le faire par une société où règne « l'ordre masculin ».

Savez-vous ce que c'est qu'un B.M.C.? C'est un bordel militaire de campagne. On en a découvert récemment en Corse, organisés par les autorités militaires pour le plus grand profit des légionnaires stationnés dans l'île de Beauté. Il y en a eu, il y en

aura dans toutes les guerres, pour tous les militaires du monde... L'esclavage sexuel des femmes est un phénomène universel, qui se rencontre sous toutes les lattitudes et sous tous les régimes. Kathleen Barry dénonce d'ailleurs le piège qui consiste à justifier dans certains pays du tiers monde l'oppression des femmes sous prétexte de défendre les valeurs locales contre le colonialisme occidental (l'exemple le plus récent est celui de l'Iran).

Le sadisme culturel

Un chapitre très intéressant est consacré à la pornographie, en tant que mise en pratique du « sadisme culturel » et moyen de le diffuser dans le comportement habituel des gens. Du marquis de Sade à Sigmund Freud, on s'est acharné à dépeindre la violence sexuelle à l'égard des femmes comme naturelle, instinctive et irrépressible (tout au plus susceptible d'être sublimée). Ensuite, la sociobiologie a pris le relais. S'étonnera-t-on alors de la scandaleuse tolérance de la société ?

« Pourquoi les hommes font-ils ces choses aux femmes? », se demande en conclusion Kathleen Barry. Et elle répond aussitôt: « En partie parce qu'il n'y a rien pour les en empêcher ». Avis aux législateurs de tous les pays... Silvia Lempen

¹ L'esclavage sexuel de la femme, par **Kathleen Barry**. Préface de Han Suyin, traduit de l'américain par Renée Bridel. 424 p., Ed. Stock.

Une conférence internationale contre la traite des femmes s'est tenue à Rotterdam du 5 au 16 avril. Les participantes ont décidé de mettre sur pied un réseau féministe international qui organisera des actions contre toutes les formes d'exploitation sexuelle. Adresse: International Feminist Network Against Traffic in Women, c/o International Women's Tribune Centre, 305 East 46th St.; New York, NY 10017, tel. (1212) 421 5633.





